*Thème de la fiche*

**Organisation du travail**

**1- Bruit lié aux interventions matinales**

**2- Cycle de travail et week-end**

**3- Équipe de nuit et contrôle des prestations**

**4- Horaires des équipes à pieds et mécanisées**

**5- Question concernant le travail du dimanche et des jours fériés**

**1- Bruit lié aux interventions matinales**

**Troyes – 27/08/2019**

Dans le cadre de nos interventions de nettoiement du matin (début à 5h00), nous sommes très souvent interpelés sur la problématique du bruit occasionné par nos engins.

Les riverains multiplient les plaintes (pour le moment, par le biais de courriers).

Comment gérez-vous cette problématique dans vos collectivités ? (Dérogation à l’arrêté préfectoral, éventuelle exemption)

**Pau – 27/08/2019**

A Pau, nous avons eu la même problématique il y a quelques années

Nous avons pris la décision de mettre toutes les équipes à 6h plutôt qu'à 5h comme cela elles sont sur le terrain vers 6h30

Nous avons équipé les équipes de matériels électriques (souffleurs, roto fils,…) pour minimiser le bruit.

Le week-end nous commençons à utiliser les engins motorisés qu'à partir de 7 h

En centre-ville, nous avons mis en place un programme roulant pour que les mêmes rues ne soient pas nettoyées les premières tous les jours exemple une rue est nettoyée à 6h30 deux jours dans la semaine et les autres jours elle est nettoyée à 6h45 voir 7h

Ça permet aux riverains d'avoir 15 à 20 mn de calme en plus certains jours

Les doléances sur le bruit ont vraiment diminué significativement.

**Saint-Brieuc – 27/08/2019**

A Saint-Brieuc, nous avons pris sensiblement les mêmes mesures qu'à Pau.

**Mont-Saint-Aignan – 27/08/2019**

Nous commençons également nos activités certains jours de la semaine à 6h et à 7h d'avril à octobre.

L'arrêté préfectoral sur les bruits de voisinage ne concerne pas à mon sens les activités de service public (non visées par cet arrêté). En conséquence, nous estimons ne pas être en infraction avec la réglementation. A titre de comparaison, les activités de ramassage des conteneurs poubelles seraient sinon interdites tôt le matin.

Lors des réclamations des habitants (plus fréquentes en été avec les fenêtres ouvertes), nous indiquons donc que ce travail matinal est autorisé pour les services publics qui ne sauraient être tenus aux mêmes règles que les travaux des particuliers ou des entreprises. Par ailleurs, la fréquence de passage dans un tel cas est d'en moyenne une fois par mois, ce qui permet de relativiser les réclamations.

Nous mettons donc beaucoup de pédagogie a expliqué aux habitants que nous regrettons ces désagréments, mais que nous ne pouvons faire autrement ce qui serait beaucoup plus pénalisant pour les habitants (passage de la balayeuse sur les grands axes en heure de pointe).

Il me semble que les réclamations sont essentiellement saisonnières.

**Versailles – 27/08/2019**

Même ligne de conduite à Versailles.

**2- Cycle de travail et week-end**

**Le Havre – 23/05/2018**

Suite aux festivités des 500 ans de la ville du Havre en 2017 et son franc succès, la collectivité a décidé de pérenniser chaque année son opération « un été au havre » pour maintenir son attractivité.

En 2017, nous avons assuré l’ensemble des prestations grâce aux heures supplémentaires, en particulier le week-end. Comme beaucoup d’entre vous, nous subissons des contraintes financières de plus en plus ardues, réduisant à peau de chagrin le volume d’heures supplémentaires pouvant être réalisées par les agents.

C’est pourquoi, nous serions très intéressés d’avoir vos retours sur vos fonctionnements pendant les week-ends tout au long de l’année ou spécifiquement durant une période estivale.

**Perpignan – 23/05/2018**

La ville de Perpignan dispose d’une équipe du week-end de 31 agents (sur la base du volontariat pour un engagement trimestriel).

La compensation est l’attribution aux agents de 2 jours de repos en semaine. Les jours de repos consécutifs (pour les agents) sont, par équipe, soit lundi et mardi (16 agents), soit jeudi et vendredi (15 agents). De plus les agents en équipe de week-end perçoivent une compensation financière de 400 €/ mois / agent et de 116€ net par mois assujettie à la présence réelle de l’agent en week-end. L’effectif minimum obligatoire est de 25 agents par WE.

Pour les périodes estivales et de fin d’année les volontaires de l’équipe WE ne peuvent poser des CA.

**Avignon – 23/05/2018**

En ce qui concerne Avignon il y a longtemps que nous avons intégré l’affluence touristique dans le fonctionnement de la qualité de l’espace public.

Ainsi, depuis de nombreuses années nous assurons une maintenance les après-midis intra-muros (+ actions en fonction des besoins en dehors des remparts) tous les jours de la semaine, dimanches et jours fériés compris. Les agents travaillent d’octobre à mai de 12H00 à 19H12 et bénéficient à tour de rôle d’un week-end sur deux. L’été, la vacation est de 12H à 22H avec 4 jours travaillés/4 jours repos. Ces agents perçoivent une valorisation indemnitaire de 25 € par dimanche travaillé, qui augmente en fonction du nombre de dimanches.

Prochainement, pour répondre à la demande politique destinée à apporter un service similaire à l’extérieur des remparts nous allons créer une autre équipe 7/7 pour l’extra-muros mais de 10H à 17H12. Même compensation indemnitaire.

Je rajouterai que ces équipes ont été créées à l’occasion de remplacements regroupés pour recruter le personnel sur ces conditions horaires.

Au total à terme ce seront une trentaine d’agents qui seront concernés.

**Rennes – 24/05/2018**

Jusqu'en 2016 à Rennes les agents travaillaient le dimanche uniquement en heures supplémentaires. Ils travaillaient en fonction de leurs tâches 5h ou 6h. Certains dimanches où les évènements étaient plus nombreux le nombre d'agents habituel était augmenté.

Depuis 2016 les agents travaillent le dimanche dans leur cycle de travail (9 agents en propreté manuelle et 1 agent en propreté mécanique). Ceci a été mis en œuvre car très fréquemment les agents faisaient jusqu'à 7 jours de travail de suite). Ils ont un jour de repos hebdo qui en fonction des équipes est le lundi ou le mercredi. Ils ne travaillent toujours que 5h ou 6h (réel souhait des agents – souhait respecté en créant un compteur d'heures alimenté en période feuilles et désherbage et décrémenté de 1h ou 2h des heures non faites le dimanche… je vous passe les détails de la complexité en termes de gestion !). En période estivale 2 agents supplémentaires (ou + si besoin) renforcent cette équipe. Ces 2 agents sont en heures supplémentaires.

**Bar le Duc – 25/05/2018**

Pour la commune de Bar le Duc une équipe de 2 agents avec véhicules sur un circuit bien défini (hyper centre), ils travaillent les samedis et dimanches matin (6H-9H) sous forme de roulement (1WE /5) sur la base de volontariat

Ces derniers sont rémunérés en heures supplémentaires et ça toute l’année.

Concernant les manifestations diverses, les agents sont sur le même principe, volontaires et en heures supplémentaires.

**Saint-Brieuc – 25/05/2018**

Bonjour à Saint-Brieuc, c'est sensiblement la même chose.

**Genève– 25/05/2018**

A Genève un quart de l'effectif (50 pers.) travaille chaque WE.

* Du 1er novembre au 31 mars : 5 heures le samedi et 5 heures le dimanche avec le lundi qui suit de repos.
* Du 1er avril et 31 octobre : 8 heures le samedi et 8 heures le dimanche avec le lundi ET le vendredi qui suivent de repos.

**Versailles – 25/05/2018**

Les weekends et nettoyage d’après fêtes et cérémonies sont fait en heures supplémentaires (payées ou récupérées au choix).

* Samedi 7h45-12h 13h-15h45 =)> 10 agents
* Dimanche 7h30-11h45 => 10 agents
* F&C =)> l’effectif est calibré en fonction du besoin

Le roulement se fait sur 4 équipes et seuls les agents sans restriction médicale sont intégrés à ces équipes.

**Troyes – 25/05/2018**

Les activités du WE sont elles aussi en heures supplémentaires payées, la récupération n’étant que très ponctuelle (pour réduire les problèmes de disponibilité des effectifs).

* + 5h30/10h30 et 12h00/16h00 le samedi pour 7 agents
	+ 5h00/9h00 le dimanche, plus un agent sur balayeuse l’après-midi

Le roulement pour un agent est de :

* + 1 samedi travaillé
	+ 1WE de repos
	+ 1 dimanche travaillé
	+ 1 WE de repos

Les agents se sont portés volontaires et engagés sur une durée d’1 an.

Les autres activités exceptionnelles sont elles aussi payées en HS, et organisées avec des agents volontaires pour garantir le respect de la législation en termes de temps de repos.

L’encadrement (1 agent par WE) est d’astreinte avec rémunération en fonction des heures de présence.

**Niort – 25/05/2018**

A Niort, nous avons un roulement d’agent planifié les samedis et les dimanches en début de chaque semestre.

* Les samedis de 6h00/11h00 – obligatoire pour tous les agents - En récupération.
* Les dimanches et jours fériés de 6h00/10h00 – sur volontariat - Payer ou récupère au choix.

Nous avons une liste d’agents volontaires en cas d’absentéisme ou de renfort pour certains événements exceptionnels.

**Mulhouse – 25/05/2018**

Sur la ville de Mulhouse, les agents travaillent sur 6 jours du lundi au samedi avec un jour de repos travaillé par semaine.

Ce jour de repos change toutes les semaines.

Les agents ont ainsi un week-end de 4 jours toutes les 6 semaines.

Le samedi est donc un jour travaillé comme les autres.

Les dimanches et jours fériés, nous avons une équipe de 14 agents en heures supplémentaires payées.

Nous renforçons ces moyens en fonction des manifestations.

**3- Équipe de nuit et contrôle des prestations**

**Aix-en-Provence – 08/12/2017**

Nous aimerions savoir comment vous êtes organisés concernant les équipes de nuit et le contrôle des prestations. D'autres aspects nous intéressent également mais de manière subsidiaire, comme la coordination avec la collecte des déchets ou encore la verbalisation.

Voici donc un questionnaire, vous pouvez bien sûr y répondre de manière synthétique :

A Aix-en-Provence, la propreté urbaine est une compétence partagée :

* Le Conseil de territoire est chargé de la collecte des déchets ;
* La Ville est chargée du nettoyage des rues et a notamment mis en place depuis 2010 une équipe de propreté de « nuit » qui opère du lundi à vendredi de 18h à 1h et le dimanche de 17h à 23h.

La Ville d’Aix-en-Provence réfléchit actuellement à l’organisation de la propreté, plus particulièrement dans son centre-ville ancien.

**1) L’organisation de la propreté**

1. Quelle est l’organisation de vos équipes de propreté (équipes matin, équipe après-midi, nombre d’agents, nombre de secteurs géographiques couverts, etc.) ?
2. Si vous avez-vous une équipe de propreté de nuit, quelle est son organisation : ses missions et son périmètre d’intervention de cette équipe (par rapport aux équipes de jour) ?

**2) Le contrôle des prestations réalisées par les équipes de propreté**

1. Comment est assuré le contrôle de la qualité des prestations réalisées par les équipes de propreté ?
2. Avez-vous mis en place un superviseur externe ?
3. Quel contrôle spécifique pour l’équipe de propreté de nuit ?

**3) L’adaptation des modalités de collecte à l’impératif de propreté**

1. Quels sont les modes de collecte des déchets en centre-ville (tri sélectif avec le nombre de points d’apports volontaires, collecte des cartons des commerçants…) ?
2. Quelle coordination y-a-t-il entre la collecte des déchets et les équipes de propreté de la ville, en particulier dans le centre-ville ?

**4) Le respect par les habitants de la réglementation en matière de propreté**

1. Avez-vous une brigade verte ?
2. Quelles sanctions sont appliquées ?
3. Quelles actions de verbalisation ou prévention mettez-vous en place ?

**Agen – 08/12/2017**

***1) L’organisation de la propreté***

01. Quelle est l’organisation de vos équipes de propreté (équipes matin, équipe après-midi, nombre d’agents, nombre de secteurs géographiques couverts, etc.) *?***du lundi au samedi de 6h à 12h30 (40 agents 36 secteurs) /dimanche matin de 8h à 14h équipe restreinte de 4 agents (secteur de vie nocturne et zone premium).**

02. Si vous avez-vous une équipe de propreté de nuit, quelle est son organisation : **ses missions et son périmètre d’intervention de cette équipe (par rapport aux équipes de jour) ?**

**2) Le contrôle des prestations réalisées par les équipes de propreté**

03. Comment est assuré le contrôle de la qualité des prestations réalisées par les équipes de propreté ? **application tell my city / service vie des quartiers/retour des IOP**

04. Avez-vous mis en place un superviseur externe ? **Non**

05. Quel contrôle spécifique pour l’équipe de propreté de nuit ?

**3) L’adaptation des modalités de collecte à l’impératif de propreté**

06. Quels sont les modes de collecte des déchets en centre-ville (tri sélectif avec le nombre de points d’apports volontaires, collecte des cartons des commerçants…) ? **en sacs pour foyers et bacs pour commerçants /collectes specifiques des cartons des commerçants et verre pour métiers de bouches**

07. Quelle coordination y-a-t-il entre la collecte des déchets et les équipes de propreté de la ville, en particulier dans le centre-ville ? **administration mutualisée, même chef de service, coordination des consignes**

**4) Le respect par les habitants de la réglementation en matière de propreté**

08. Avez-vous une brigade verte ? **non mais une brigade incivilités**

09. Quelles sanctions sont appliquées ? s**elon règlement de collecte des déchets et règlement sanitaire, arrêtés du Maire (voir site de la Ville d’AGEN)**

10. Quelles actions de verbalisation ou prévention mettez-vous en place ? **autocollants sur sacs lorsque hors jours de collectes /communication : zéro déchet en journée**

**Metz – 08/12/2017**

**1) L’organisation de la propreté**

01. Quelle est l’organisation de vos équipes de propreté (équipes matin, équipe après-midi, nombre d’agents, nombre de secteurs géographiques couverts, etc.) ?

**7 équipes propreté du matin de 6h à 14h du lundi au samedi représentant 117 agents (44 conducteurs et 73 agents d'entretien)**

**1 équipes propreté d'après-midi de 13h à 21h du lundi au samedi représentant 9 agents (2 conducteurs et 7 agents d'entretien)**

**L'activité du dimanche est en heures supplémentaires sur la base du volontariat et de la qualité de service de 6h à 14h.**

02. Si vous avez-vous une équipe de propreté de nuit, quelle est son organisation : ses missions et son périmètre d’intervention de cette équipe (par rapport aux équipes de jour) ?

**Pas d'équipe de propreté de nuit. Uniquement un balayage mécanique et lavage des voies et stations du Bus à haut niveau de service par une société privé (pris en charge par le délégataire des transports en communs)**

**2) Le contrôle des prestations réalisées par les équipes de propreté**

03. Comment est assuré le contrôle de la qualité des prestations réalisées par les équipes de propreté ?

**Le contrôle est assuré au quotidien par 9 chefs d'équipes et 4 techniciens. Plus la mise en œuvre des grilles IOP par la brigade propreté**

04. Avez-vous mis en place un superviseur externe ?

**Non**

05. Quel contrôle spécifique pour l’équipe de propreté de nuit ?

**3) L’adaptation des modalités de collecte à l’impératif de propreté**

06. Quels sont les modes de collecte des déchets en centre-ville (tri sélectif avec le nombre de points d’apports volontaires, collecte des cartons des commerçants…) ?

**Collecte en porte à porte 6j/7 de 19h à 2h en sacs + quelques points d'apport enterré**

07. Quelle coordination y-a-t-il entre la collecte des déchets et les équipes de propreté de la ville, en particulier dans le centre-ville ?

**Il n'y a plus de coordination depuis environ 3 ans du fait de décisions politiques différentes entre l'agglomération (collecte) et la Ville (propreté)**

**4) Le respect par les habitants de la réglementation en matière de propreté**

08. Avez-vous une brigade verte ?

**Oui : Brigade propreté**

09. Quelles sanctions sont appliquées ?

**Verbalisation + facturation des prestations de nettoiement ou de collecte**

10. Quelles actions de verbalisation ou prévention mettez-vous en place ?

**Actions de communication : campagne d'affichage et d'événementiels (semaine de la propreté, Metz plages, etc.)**

**Actions de sensibilisation auprès des scolaires, périscolaires et des associations**

**Actions de médiation : un médiateur municipal et un garde champêtre**

**Actions de contrôle et de répression : 2 ASVP + garde champêtre**

**Rennes – 08/12/2017**

**1) L’organisation de la propreté**

01. Quelle est l’organisation de vos équipes de propreté (équipes matin, équipe après-midi, nombre d’agents, nombre de secteurs géographiques couverts, etc.) ? (**Équipe du matin de 4h30 à 11h30 – équipe en normale de 8h15 à 16h45 et équipe après-midi (très petite) de 12h à 19h)**

02. Si vous avez-vous une équipe de propreté de nuit, quelle est son organisation : ses missions et son périmètre d’intervention de cette équipe (par rapport aux équipes de jour) ? **pas d'équipe de nuit**

**2) Le contrôle des prestations réalisées par les équipes de propreté**

03. Comment est assuré le contrôle de la qualité des prestations réalisées par les équipes de propreté ?**ce sont les agents de maitrise qui contrôlent le travail des agents de terrain**

04. Avez-vous mis en place un superviseur externe ? **non**

05. Quel contrôle spécifique pour l’équipe de propreté de nuit ? **sans objet**

**3) L’adaptation des modalités de collecte à l’impératif de propreté**

06. Quels sont les modes de collecte des déchets en centre-ville (tri sélectif avec le nombre de points d’apports volontaires **(oui je n'ai pas le nombre – info rennes métropole)** , collecte des cartons des commerçants **(oui en porte à porte par une entreprise d'insertion)…)** ?

07. Quelle coordination y-a-t-il entre la collecte des déchets et les équipes de propreté de la ville, en particulier dans le centre-ville ? **pas de réelle coordination (à part des mesures du type un camion propreté métropole passe le matin en centre-ville sur les pavs avant les équipes de propreté) mais de bons rapports/contacts/échanges qui font que les éventuels problèmes sont lissés au fur et à mesure.**

**4) Le respect par les habitants de la réglementation en matière de propreté**

08. Avez-vous une brigade verte ? **2 agents au sein du service propreté**

09. Quelles sanctions sont appliquées ? **PVE pour les dépôts sauvages où l'on retrouve un nom et une adresse + facturation d'enlèvement du dépôt / affichage sauvage : rapport de constatation puis facturation remise en état.**

10. Quelles actions de verbalisation ou prévention mettez-vous en place ?

**Douai – 08/12/2017**

**1) L’organisation de la propreté**

01. Quelle est l’organisation de vos équipes de propreté (équipes matin, équipe après-midi, nombre d’agents, nombre de secteurs géographiques couverts, etc.) ?***Ville divisée en secteurs, 25 agents de propreté sectorisés, 8 agents en nettoyage mécanisé 6j/7 de 6h/11h30 et 13h30/16h00 et le dimanche 7h/11h en heures supplémentaires***

02. Si vous avez-vous une équipe de propreté de nuit, quelle est son organisation : ses missions et son périmètre d’intervention de cette équipe (par rapport aux équipes de jour) ?*Pas d’équipe de nuit*

**2) Le contrôle des prestations réalisées par les équipes de propreté**

03. Comment est assuré le contrôle de la qualité des prestations réalisées par les équipes de propreté ?***3 agents de maitrise et 1 technicien***

04. Avez-vous mis en place un superviseur externe ? ***Non***

05. Quel contrôle spécifique pour l’équipe de propreté de nuit ?

**3) L’adaptation des modalités de collecte à l’impératif de propreté**

06. Quels sont les modes de collecte des déchets en centre-ville (tri sélectif avec le nombre de points d’apports volontaires, collecte des cartons des commerçants…) ?***collecte compétence communauté d’agglomération, en vespérale et quelques PAV***

07. Quelle coordination y-a-t-il entre la collecte des déchets et les équipes de propreté de la ville, en particulier dans le centre-ville ?***nombreux échanges entre la ville et la communauté d’agglo***

**4) Le respect par les habitants de la réglementation en matière de propreté**

08. Avez-vous une brigade verte ? ***police propreté au sein de la police municipale***

09. Quelles sanctions sont appliquées ?*……………….*

10. Quelles actions de verbalisation ou prévention mettez-vous en place ?

**Perpignan – 08/12/2017**

Pour PERPIGNAN

* Le Conseil de territoire est chargé de la collecte des déchets ; (la CU est chargée de la collecte)
* La Ville est chargée du nettoyage des rues de 06h à 19h du Lundi au Vendredi et le Samedi (1 équipe de 5h/10h +13h30/15h30 et un 2 équipe de 8h/12h + 15h/18h) pour le dimanche 1 équipe 6h/10h30 +13h30/16h

1) L’organisation de la propreté

01. Quelle est l’organisation de vos équipes de propreté (équipes matin, équipe après-midi, nombre d’agents, nombre de secteurs géographiques couverts, etc.) ? (Équipe du matin 7 secteurs géographiques de 6h à 13h – équipe en intervention de 8h/11h30 et 13h30/16h30 et équipe après-midi de 12h à 19h)

02. Si vous avez-vous une équipe de propreté de nuit, quelle est son organisation : ses missions et son périmètre d’intervention de cette équipe (par rapport aux équipes de jour) ? pas d'équipe de nuit

2) Le contrôle des prestations réalisées par les équipes de propreté

03. Comment est assuré le contrôle de la qualité des prestations réalisées par les équipes de propreté ? ce sont les agents de maitrise responsable des secteurs qui contrôlent le travail des agents de terrain

04. Avez-vous mis en place un superviseur externe ? non

05. Quel contrôle spécifique pour l’équipe de propreté de nuit ? sans objet

3) L’adaptation des modalités de collecte à l’impératif de propreté

06. Quels sont les modes de collecte des déchets en centre-ville ? PAP + APV

07. Quelle coordination y-a-t-il entre la collecte des déchets et les équipes de propreté de la ville, en particulier dans le centre-ville ? pas de réelle coordination

4) Le respect par les habitants de la réglementation en matière de propreté

08. Avez-vous une brigade verte ? 5 agents PM au sein du service propreté

09. Quelles sanctions sont appliquées ? TA 68€ pour les dépôts sauvages où l'on retrouve un nom et une adresse + facturation d'enlèvement du dépôt.

10. Quelles actions de verbalisation ou prévention mettez-vous en place ? communication presse + journées de sensibilisation + reportages + verbalisations

**4- Horaires des équipes à pieds et mécanisées**

**Ivry-sur-Seine – 17/03/2017**

Nous sommes à la recherche de solutions pour améliorer l’efficacité des équipes mécanisées, avez-vous des horaires différents pour les équipes à pieds et mécanisées ?

**Châteauroux – 17/03/2017**

Bonjour, nos horaires sont les mêmes excepté pour les circuits de balayage mécanique du centre-ville où nous intervenons le matin à partir de 6h00, du mois de mai à octobre.

**Metz – 17/03/2017**

A la Ville de Metz les équipes mécaniques et manuels ont les mêmes horaires afin d’assurer la coordination des équipes dès la prise de poste et optimiser les transports d’agents : le balayeur part avec la machine depuis le dépôt

**Pau – 17/03/2017**

A Pau les hommes de main accompagnent les balayeuses mécaniques via des souffleurs sur les trottoirs

Ils ont donc les mêmes horaires pour des raisons de collaboration entre équipes soit le matin soit l'après-midi.

**Nantes – 17/03/2017**

Même chose pour Nantes

**Toulouse – 17/03/2017**

A Toulouse-Centre les équipes mécanisées prennent leurs postes un quart d’heure avant.

**Niort – 17/03/2017**

A Niort, il y avait 2 types d’horaires entre les équipes de balayage manuel et les équipes mécanisées.

Dans le cadre de notre réorganisation et pour améliorer la coordination, les équipes sont devenues mixtes et les horaires uniformisés, à l’exception de 3 agents dont les horaires seront normalisés avant la fin de l’année.

**Douai – 17/03/2017**

*Même chose pour Douai, les équipes mécaniques et manuelles ont les mêmes horaires pour une coordination efficace des interventions dès la prise de poste*

**5- Question concernant le travail du dimanche et des jours fériés**

**Rennes – 27/05/2016**

Je souhaiterais connaitre dans vos collectivités les pratiques concernant le travail des agents le dimanche et les jours fériés :

Avez-vous des agents qui travaillent de **façon régulière** le dimanche et les jours fériés (hors manifestations particulières demandant de mettre des moyens de façon obligatoire) ?

* Si non : y-a-t-il de la propreté d'assurée par un prestataire ou aucune propreté d'assurée le dimanche ?
* Si oui :
* Assurez-vous de la propreté que sur un espace bien défini ?
* Les moyens fluctuent-ils en fonction des saisons ?
* Quelles sont les missions des agents ces jours-là : uniquement les corbeilles ? Autres missions bien décrites…
* Ce travail du dimanche et des jours fériés est-il en heures supplémentaires ou inclus dans le rythme de travail ? S’il est en HS est-ce sur la base du volontariat ou sur un roulement défini et obligatoire ?

Si vous avez-vous d'autres remarques sur le travail ou non de vos équipes sur les dimanches et jours fériés n'hésitez pas à m'n faire part, nous sommes en réflexion à Rennes sur le sujet.

**Douai – 27/05/2016**

 Si oui :

* Assurez-vous de la propreté que sur un espace bien défini ? **La ville est divisée en secteurs d’intervention pour la semaine, le weekend ont été définis des secteurs élargis de centre-ville**
* Les moyens fluctuent-ils en fonction des saisons ? **Moyens constants**
* Quelles sont les missions des agents ces jours-là : uniquement les corbeilles ? Autres missions bien décrites… **les missions demandées aux agents restent identiques à celles de la semaine que ce soit en nettoyage manuel ou mécanique**
* Ce travail du dimanche et des jours fériés est-il en heures supplémentaires ou inclus dans le rythme de travail ? S’il est en HS est-ce sur la base du volontariat ou sur un roulement défini et obligatoire ?**Le travail du dimanche est inclus dans le rythme de travail, mais les heures de dimanche sont majorées**

Si vous avez-vous d'autres remarques sur le travail ou non de vos équipes sur les dimanches et jours fériés n'hésitez pas à m'en faire part, nous sommes en réflexion à Rennes sur le sujet.

**Le rythme de travail de notre agent a été établi comme suit :**

* **Cycle de travail avec horaires fixes de 2 semaines :**
	+ **une semaine de 45 heures**
	+ **une semaine de 33 heures**

**Nos agents travaillent un weekend sur deux, et sont en repos les jours encadrant ce weekend travaillé**

**Metz – 27/05/2016**

Assurez-vous de la propreté que sur un espace bien défini ? **Pour le nettoiement du dimanche, des circuits spécifiques sont définis, ils correspondent à l'hyper-centre, aux zones touristiques et à certains quartiers sociaux.**

Les moyens fluctuent-ils en fonction des saisons ? Non

Quelles sont les missions des agents ces jours-là : uniquement les corbeilles ? Autres missions bien décrites… : **balayage et lavage manuel et mécanique, collecte des corbeilles de propreté. Seul l'enlèvement des marquages muraux n'est pas assuré le dimanche hors manifestations ou élections sensibles.**

Ce travail du dimanche et des jours fériés est-il en heures supplémentaires ou inclus dans le rythme de travail ? S’il est en HS est-ce sur la base du volontariat ou sur un roulement défini et obligatoire ? **le travail du dimanche est en heures supplémentaires sur la base du volontariat. Cependant une sélection d'agents est opérée sur leur manière de servir, compte tenu du fait que l'encadrement du dimanche est réduit.**

**Lorient – 27/05/2016**

Si non : y-a-t-il de la propreté d'assurée par un prestataire ou aucune propreté d'assurée le dimanche ? **actuellement un balayage lavage mécanique est assuré le dimanche dans l’hyper centre-ville (bars, discothèques … générant des petits déchets). Au prochain marché, nous ne prévoyons plus que du nettoiement en recherche manuel : problème du bruit et économies**

**Pau – 27/05/2016**

Avez-vous des agents qui travaillent de **façon régulière** le dimanche et les jours fériés (hors manifestations particulières demandant de mettre des moyens de façon obligatoire) ? **Les agents sont en heures supplémentaires et travaillent les samedis ou dimanche (1 week\_end sur 4) soit en récupéré (les samedis) soit au choix (les dimanches)**

* Si non : y-a-t-il de la propreté d'assurée par un prestataire ou aucune propreté d'assurée le dimanche ? **donc propreté minimale assurée en centre-ville ou sur les marchés le dimanche par la régie uniquement avec 10 agents travaillant de 06h à10h le matin et de 12h à 16h l'après-midi pour 4 parmi les 10 pour nettoyer un marché**
* Si oui :

Assurez-vous de la propreté que sur un espace bien défini ? **le centre-ville**

Les moyens fluctuent-ils en fonction des saisons ? **non tjrs pareil**

Quelles sont les missions des agents ces jours-là : uniquement les corbeilles ? Autres missions bien décrites… **les dimanches seulement les corbeilles et le balayage manuel et ou mécanique. Pas de lavage le dimanche**

Ce travail du dimanche et des jours fériés est-il en heures supplémentaires ou inclus dans le rythme de travail ? S’il est en HS est-ce sur la base du volontariat ou sur un roulement défini et obligatoire ? **on a pris la liste des agents volontaires (90% des agents) et ils passent à tour de rôle. Ceux qui ne sont pas volontaires ont tous leurs week end de libre (mais gagnent moins d'argent)**

Si vous avez-vous d'autres remarques sur le travail ou non de vos équipes sur les dimanches et jours fériés n'hésitez pas à m'n faire part, nous sommes en réflexion à Rennes sur le sujet. **Pour les jours fériés c'est pareil que pour les** **dimanches**

**Clermont-Ferrand – 27/05/2016**

Avez-vous des agents qui travaillent de **façon régulière** le dimanche et les jours fériés (hors manifestations particulières demandant de mettre des moyens de façon obligatoire) ?   **OUI**

* Si non : y-a-t-il de la propreté d'assurée par un prestataire ou aucune propreté d'assurée le dimanche ?
* Si oui :

Assurez-vous de la propreté que sur un espace bien défini ?  **Circuits établis sur hypercentre + marchés de plein air et manifestations sur les autres secteurs**

Les moyens fluctuent-ils en fonction des saisons ?  **NON**

Quelles sont les missions des agents ces jours-là : uniquement les corbeilles ? Autres missions bien décrites…  **Balayage manuel et mécanique, lavage, ramassage des encombrants, collecte des corbeilles de propreté**

Ce travail du dimanche et des jours fériés est-il en heures supplémentaires ou inclus dans le rythme de travail ? S’il est en HS est-ce sur la base du volontariat ou sur un roulement défini et obligatoire ?  **Inclus dans rythmes de travail, équipe spécifique travaille uniquement le week-end, les agents à pied les vend, sam et dim et conducteurs de balayeuses les sam, dim et lund.**

**Toulouse Métropole – 27/05/2016**

Avez-vous des agents qui travaillent de **façon régulière** le dimanche et les jours fériés (hors manifestations particulières demandant de mettre des moyens de façon obligatoire) ? **Oui.**

* Si non : y-a-t-il de la propreté d'assurée par un prestataire ou aucune propreté d'assurée le dimanche ?
* Si oui :

Assurez-vous de la propreté que sur un espace bien défini ? **Oui.**

Les moyens fluctuent-ils en fonction des saisons ? **Oui, l’été nous déployons des moyens supplémentaires sur la base de loisirs.**

Quelles sont les missions des agents ces jours-là : uniquement les corbeilles ? Autres missions bien décrites…**Collecte des corbeilles, balayage manuel et marché de plein vent.**

Ce travail du dimanche et des jours fériés est-il en heures supplémentaires ou inclus dans le rythme de travail ? S’il est en HS est-ce sur la base du volontariat ou sur un roulement défini et obligatoire ? **Il y a 2 façons : la première, la même équipe travail le samedi et le dimanche avec 2 jours de récupération plus une prime et la deuxième une équipe le samedi et une équipe le dimanche en HS. La liste est définie à partir d’un roulement et obligatoire (par contre rien n’empêche de se faire remplacer tant qu’il y a le nombre d’agents nécessaire).**

**Nantes – 27/05/2016**

Assurez-vous de la propreté que sur un espace bien défini ?  **Oui, uniquement l'hyper centre de Nantes qui est nettoyé 365 jours par an mais uniquement le matin sur les dimanches, jours fériés et jours chômés.**

Les moyens fluctuent-ils en fonction des saisons ?  **Oui, nous renforçons les moyens en haute saison (mai à septembre + décembre) en passant de 10 agents à 15.**

Quelles sont les missions des agents ces jours-là : uniquement les corbeilles ? Autres missions bien décrites… **Pas de lavage, 1 aspi compacte pour les chaussées, 1 ou 2 mini aspi selon la saison et des agents qui vident les corbeilles, ramassent les dépôts sauvages mais pas de balayage manuel soigné.**

Ce travail du dimanche et des jours fériés est-il en heures supplémentaires ou inclus dans le rythme de travail ? S’il est en HS est-ce sur la base du volontariat ou sur un roulement défini et obligatoire ?  **Le travail du dimanche se fait sur la base d'un roulement mis dans les sujétions du poste (4 dimanche ou jours fériés par an) qui sont payables en HS. Pour les jours chomés ou les renforts de haute saison, c'est du volontariat hors sujétions.**

**Brest – 27/05/2016**

Avez-vous des agents qui travaillent de **façon régulière** le dimanche et les jours fériés (hors manifestations particulières demandant de mettre des moyens de façon obligatoire) ?   **OUI chaque dimanche (sauf le 25/12, le 01/05 et 6 week-end de l’été)**

* Si non : y-a-t-il de la propreté d'assurée par un prestataire ou aucune propreté d'assurée le dimanche ? **oui les 6 dimanches de l’été**
* Si oui :

Assurez-vous de la propreté que sur un espace bien défini ?  **Oui**

Les moyens fluctuent-ils en fonction des saisons ?  Peu

Quelles sont les missions des agents ces jours-là : uniquement les corbeilles ? Autres missions bien décrites…  **Balayage manuel et mécanique, ramassage des encombrants, collecte des corbeilles de propreté**

Ce travail du dimanche et des jours fériés est-il en heures supplémentaires ou inclus dans le rythme de travail ? S’il est en HS est-ce sur la base du volontariat ou sur un roulement défini et obligatoire ? **Il est obligatoire mais rémunéré en HS**

**Calais – 27/05/2016**

Assurez-vous de la propreté que sur un espace bien défini ?  **Oui, les dimanches et jours fériés (sauf 1er mai, 25 décembre et 1er janvier) uniquement l'hyper centre de CALAIS et le front de mer**

Les moyens fluctuent-ils en fonction des saisons ?  **Oui, nous renforçons les moyens en haute saison (1er mai au 30 septembre) en plus des saisonniers qui sont recrutés pour la propreté de la plage**

* **4 agents (2 x 2 en véhicules) pour le ramassage des sacs, des déchets au sol, le vidage des corbeilles de rue**
	+ **+ 2 agents pour le front de mer en période estivale**
	+ **1 balayeuse**
	+ 1 laveuse

Ce travail du dimanche et des jours fériés est-il en heures supplémentaires ou inclus dans le rythme de travail ? Si il est en HS est-ce sur la base du volontariat ou sur un roulement défini et obligatoire ?  **Le travail du dimanche se fait en HS sur la base du volontariat. L’effectif de la Propreté est divisé en deux groupes en alternance du matin (pour respecter les 35 h00 hebdomadaires de repos et les 11h00 de repos entre 2 postes de travail) :**

* **1er groupe du lundi au vendredi (5 jours / 7h00 par jour), c’est lors de cette semaine que les HS sont réalisés**
* **2ème groupe du mardi au samedi (5 jours / 7h00 par jour)**

**Niort – 27/05/2016**

Avez-vous des agents qui travaillent de **façon régulière** le dimanche et les jours fériés (hors manifestations particulières demandant de mettre des moyens de façon obligatoire) ?

**Oui, les dimanches et jours fériés**

* Si non : y-a-t-il de la propreté d'assurée par un prestataire ou aucune propreté d'assurée le dimanche ?
* Si oui :

Assurez-vous de la propreté que sur un espace bien défini ?

**L’hyper centre, le marché, les monuments aux morts avant cérémonies, si commémorations.**

Les moyens fluctuent-ils en fonction des saisons ?

**Plutôt en fonction des cérémonies et des manifestations du jour ou de la veille, plutôt que des saisons.**

Quelles sont les missions des agents ces jours-là : uniquement les corbeilles ? Autres missions bien décrites…

**Piquage, vidage des corbeilles, ramassage des encombrants, effacement de tags sur monuments, propreté de monuments avant cérémonies, nettoyage des toilettes publiques, pour l’hyper centre seulement ou lieux concernés par une manifestation. Les moyens et les prestations diffèrent selon les évènements de la veille.**

Ce travail du dimanche et des jours fériés est-il en heures supplémentaires ou inclus dans le rythme de travail ? S’il est en HS est-ce sur la base du volontariat ou sur un roulement défini et obligatoire ?

**Sur la base du volontariat, en heure supplémentaires payées ou récupérées au choix de l’agent.**

**Versailles – 27/05/2016**

A Versailles, nous avons chaque samedi (7h45 12h puis 13h 15h45) et chaque dimanche matin (7h30-11h30) une équipe de 10 agents pour nettoyer l’hyper-centre, effectuer la collecte des corbeilles de rue et le samedi après-midi celle des dépôts sauvages.

Nous fonctionnons sur le principe de 4 équipes tournantes toute l’année et s’ajoute à cela sur la période d’avril à septembre un équipage de lavage trottoirs en horaire décalé 5h30-12h.

Les agents ont le choix d’être payés ou récupérés, nous restons assez souples quant aux indisponibilités, les équipes sont affichées 15 jours à l’avance.

**Strasbourg – 27/05/2016**

Assurez-vous de la propreté que sur un espace bien défini ? **62 agents interviennent les dimanches et jours fériées le matin de 5h00 à 9h00 sur l’hyper centre, les grands axes et les lignes TRAM de Strasbourg et des 6 communes de plus de 10000 habitants. Nous avons également 1 ou 2 équipes qui travaillent les dimanches après-midi de 13h30 à 17h00 pour la vidange des corbeilles dans les zones touristiques.**

Les moyens fluctuent-ils en fonction des saisons ? **Nous devrions tester une organisation ou de novembre à mars, nous réduisons nos effectifs à 40 personnes selon les conditions météo (neige, verglas, grand froid etc.)**

Quelles sont les missions des agents ces jours-là : uniquement les corbeilles ? Autres missions bien décrites… **Essentiellement du balayage manuel de recherche et de la vidange de corbeilles. Dans l’hyper centre nous faisons également intervenir 2 balayeuses et 2 laveuses de trottoir.**

Ce travail du dimanche et des jours fériés est-il en heures supplémentaires ou inclus dans le rythme de travail ? S’il est en HS est-ce sur la base du volontariat ou sur un roulement défini et obligatoire ? **Nous travaillons les dimanches matin en HS et sur la base du volontariat. Nous faisons appel par dimanche à 49 agents volontaires du service Propreté Urbaine et à 13 agents du service Collecte et Valorisation des déchets. Les agents s’inscrivent le mois précédent sur une liste en donnant leurs disponibilités et un logiciel maison attribue de façon équitable le nombre de dimanche travaillé par volontaire.**

**Caen – 27/05/2016**

 Avez-vous des agents qui travaillent de **façon régulière** le dimanche et les jours fériés (hors manifestations particulières demandant de mettre des moyens de façon obligatoire) ? **OUI**

* Si non : y-a-t-il de la propreté d'assurée par un prestataire ou aucune propreté d'assurée le dimanche ?
* Si oui :

Assurez-vous de la propreté que sur un espace bien défini ? **OUI, en centre-ville**

Les moyens fluctuent-ils en fonction des saisons ? **OUI, mais en fonction des cérémonies et des manifestations du jour ou du week-end**

Quelles sont les missions des agents ces jours-là : uniquement les corbeilles ? Autres missions bien décrites…**balayage manuel et mécanique, lavage, ramassage des encombrants, collecte des corbeilles de propreté, effacement de tags injurieux sur monuments et nettoyage/vérification des lieux avant cérémonies ou autres manifestations**

Ce travail du dimanche et des jours fériés est-il en heures supplémentaires ou inclus dans le rythme de travail ? S’il est en HS est-ce sur la base du volontariat ou sur un roulement défini et obligatoire ? **Toutes les 5 semaines, la même équipe travaille le samedi et le dimanche avec 2 jours de récupération plus une prime**